Commission brevets du groupe français de l'AIPPI

Sous-groupe Juridiction unifiée du brevet

ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE DU 3 JUIN 2014

1. Actualités

- ▶ Issue du référendum au Danemark pour autoriser la ratification de l'Accord relatif à une juridiction unifiée du brevet
- Adoption de la résolution législative du Parlement européen du 15 avril 2014 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (UE) n° 1215/2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale
- Dernières informations concernant les divisions régionales et locales de la Juridiction unifiée du brevet

2. Étude thématique

Conditions du prononcé d'une interdiction permanente (article 63 de l'Accord et règle 118(2) de la $16^{\rm e}$ version du règlement de procédure).

Pauline Debré et Jacques Combeau présenteront ce thème avant une discussion.

Pour vous permettre de préparer la discussion, nous vous invitons à consulter la présentation Powerpoint ci-jointe, préparée par Pauline Debré et Jacques Combeau.

3. Choix du thème suivant

Frédéric Bourguet propose de traiter lors de notre prochaine conférence téléphonique du 16 juin 2014, le sujet de la compétence des divisions de la juridiction unifiée des brevets avec celui d'entre vous qui se rendra volontaire.

Nous vous proposons de choisir parmi l'un des sujets suivants pour la séance de septembre :

- mesures de conservation des preuves ; la saisie-contrefaçon devant la juridiction unifiée des brevets ;
- ▶ la prescription des actions devant l'UPC.

Tout volontaire pour préparer un de ces sujets sera le bienvenu.